



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 25/06/2020
Reçu en préfecture le 25/06/2020
Affiché le 25/06/2020
ID : 030-213000037-20200624-DEC202020-CC
Berger
Levraut

Réf. : DEC/2020/20/1.1

Objet : AVENANT TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENTS INTERIEURS DE L'EGLISE NOTRE DAME DES SABLONS – AIGUES-MORTES

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision DEC/2019/69/1.1 du 28 octobre 2019 attribuant le lot 2 (Charpente-Couverture-Zinguerie) à l'entreprise SAS Euro Toiture,

Considérant l'avenant 01 à l'acte d'engagement signé par l'entreprise Euro Toiture, établi pour intégrer en Tranche Ferme, les travaux de consolidation de charpente avec la réalisation de l'isolation sur la volige,

DECIDE

Article 1er :

D'approuver l'avenant n°01, signé par l'entreprise Euro Toiture,

Montant initial du marché Tranche Ferme H.T.	143 740,32 €
Avenant n° 01 HT	11 524,00 €
Nouveau montant du marché Tranche Ferme H.T.	155 264,32 €
T.V.A 20%	31 052,86 €
Montant du marché Tranche Ferme T.T.C.	186 317,18 €

Montant initial du marché Tranche Conditionnelle 1 H.T.	55 489,36 €
Avenant n° 01 HT	2 020,69 €
Nouveau montant du marché Tranche Conditionnelle 1 H.T.	57 510,05 €
T.V.A 20%	11 502,01 €
Montant du marché Tranche Conditionnelle 1 T.T.C.	69 012,06 €

Montant du marché Tranche Conditionnelle 2 H.T.	1 700,00 €
T.V.A 20%	340,00 €
Montant du marché Tranche Conditionnelle 2 T.T.C.	2 040,00 €

Montant total du marché H.T.	214 474,37 €
T.V.A 20%	42 894,87 €
Montant total du marché T.T.C.	257 369,24 €

Envoyé en préfecture le 25/06/2020

Reçu en préfecture le 25/06/2020

Affiché le 25/06/2020

ID : 030-213000037-20200624-DEC202020-CC



Article 6 :

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Fait à Aigues-Mortes, le 24 juin 2020

**Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN**



Certifié exécutoire compte tenu des :
- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :